



Département de la Mayenne  
Arrondissement de Laval  
Commune de BEAULIEU-SUR-LOUDON

N°2021-081

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du mardi 9 novembre 2021**

L'an deux mil vingt et un le mardi 9 novembre à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle annexe de la mairie sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 03/11/2021  
Date d'affichage 03/11/2021

---

Nombre de conseillers : 14  
Nombre de présents : 9  
Nombre de votants : 14  
Procurations : 5

**Étaient présents** : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAIS, Madame Béatrice GUEGAN, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Véronique BOISARD, Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur David LECARPENTIER.

**Étaient absents excusés** : Madame Alexandra FOUCAULT a donné pouvoir à Madame Florence CHASSÉ, Madame Marion VEISTROFFER a donné pouvoir à Monsieur Nicolas GAZENGEL, Monsieur Emmanuel HOUSSAIS a donné pouvoir à Monsieur Anthony ROULLIER, Monsieur Bernard THIREAU a donné pouvoir à Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Julien MOREAU a donné pouvoir à Madame Véronique BOISARD.

**Était absent non excusé** : néant.

Formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Pascal LIVENAIS a été élu secrétaire de séance.

**TARIF PORTAGE DES REPAS**

Rapporteur : Béatrice GUÉGAN

**Présentation de la décision**

**Vu** la délibération 2021-080 approuvant la création d'un service de portage des repas à destination des personnes vulnérables,

**Considérant** qu'il est nécessaire de fixer les tarifs de ce nouveau service

**Article 1 : Tarifs des repas**

Prix unitaire du repas pris sur place	7,25 €
Prix repas livré agglomération	8,25 €
Prix repas livré hors agglomération	9,25 €

## **Article 2 : Date d'entrée en vigueur des tarifs**

Les tarifs sont applicables à partir du 15 Novembre 2021 et pourront faire l'objet d'une réévaluation par le conseil municipal dès lors qu'il en sera nécessaire.

Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil municipal de valider ces tarifs.

Délibération adoptée après vote à main levée, par :

**Pour : 14 voix**  
**Contre : 0 voix**  
**Abstention : 0 voix**

Pour copie conforme,  
A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 9 novembre 2021.  
Le Maire, Anthony ROULLIER

